

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 025-2024

Du : 19 juin 2024

Nombre de Conseillers :  
en exercices : 11  
présents : 11  
votants : 11

Date de la convocation :  
14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Sophie Papon Conseillères Municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR :**

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Instauration d'une participation financière pour la sortie des aînés 2024**

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Fixe,** la participation financière pour la sortie des aînés 2024, comme tels :

- personne de 65 ans et plus : 10.00€,
- personne de Moins de 65 ans 15.00€,

**Dit,** que les recettes seront imputées à l'article 70688 « Autres prestations de services »

**Dit,** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**Dit,** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 19 juin 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

